

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,97% de l'actif total au 31 mars 2016.

Tunis, le 28 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT -GEM
Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 mars 2016 31 mars 2015 31 décembre 2015

ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 322 016	1 790 265	2 052 563
	- Actions et droits rattachés		2 200 418	1 684 801	1 947 944
	- Titres OPCVM		121 598	105 464	104 619
	Placements monétaires et disponibilités :		579 985	449 802	471 745
	- Placements à terme	3.2	403 170	202 952	200 157
	- Disponibilités		176 815	246 850	271 588
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		1 590	-	1 067
	TOTAL ACTIF		2 903 591	2 240 067	2 525 375
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 979	7 943	8 530
	Autres créditeurs divers	3.4	10 927	14 536	11 478
	Total passif		20 906	22 479	20 008
ACTIF NET	Capital		2 883 781	2 216 505	2 489 528
	Capital en nominal :	3.5	2 990 700	2 594 700	2 879 700
	- Capital début de période		2 879 700	2 673 700	2 673 700
	- Émission en nominal		578 400	-	483 300
	- Rachat en nominal		-467 400	-79 000	-277 300
	Sommes non distribuables de la période	3.6	-106 919	-378 195	-390 172
	Sommes distribuables :		-1 096	1 083	15 839
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-17 546	-14 532	15 789
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		16 449	15 594	-
	- Report à nouveau		1	21	50
	Actif net		2 882 685	2 217 588	2 505 367
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 903 591	2 240 067	2 525 375

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Notes

Période du
01/01 au
31/03/2016Période du
01/01 au
31/03/2015Exercice clos le
31 décembre 2015

Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	-	79 796
- Dividendes des actions		-	-	75 514
- Revenus des titres OPCVM		-	-	4 282
Revenus des placements monétaires	4.2	4 621	4 902	17 948
Total des revenus des placements		4 621	4 902	97 744
Charges de gestion des placements	4.3	-9 979	-7 943	-34 003
Revenus nets des placements		-5 358	-3 041	63 741
Autres charges d'exploitation	4.4	-12 261	-11 529	-47 855
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-17 619	-14 570	15 886
Régularisation du résultat d'exploitation		73	38	-97
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-17 546	-14 532	15 789
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-73	-38	97
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre		301 969	120 497	265 601
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-3 330	-101 114	-217 023
Frais de négociation de titres		-1 803	-3 938	-8 187
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		296 836	15 445	40 391
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		279 217	875	56 277

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

Période du 01/01
au 31/03/2016

Période du 01/01
au 31/03/2015

Exercice clos le
31 décembre 2015

VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-17 619	-14 570	15 886
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	301 969	120 497	265 601
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-3 330	-101 114	-217 023
	Frais de négociation de titres	-1 803	-3 938	-8 187
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-16 042
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	578 400	-	483 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-57 230	-	-58 256
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	3 182	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-635	-	-363
	Rachats :			
	- Capital	-467 400	-79 000	-277 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	43 647	12 334	33 667
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-2 571	-477	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	708	38	266
	VARIATION DE L'ACTIF NET	377 318	-66 230	221 549
ACTIF NET	En début de période	2 505 367	2 283 818	2 283 818
	En fin de période	2 882 685	2 217 588	2 505 367
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	28 797	26 737	26 737
	En fin de période	29 907	25 947	28 797
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	87,000	85,417	85,417
	En fin de période	96,388	85,466	87,000
	TAUX DE RENDEMENT	10,79%	0,06%	2,56%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 – Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2016, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 776 452	2 200 408	423 956	76,332	-
- ARTES	21 000	169 787	174 300	4 513	6,046	0,055
- ATB	10 000	50 312	52 800	2 488	1,832	0,010
- ATL	54 000	172 064	164 214	-7 850	5,697	0,216
- ATTIJ BANK	9 250	190 753	261 645	70 892	9,076	0,023
- BEST LEASE	30 000	63 000	54 000	-9 000	1,873	0,100
- BNA	10 400	125 835	98 425	-27 410	3,414	0,033
- BT	13 300	138 398	136 990	-1 408	4,752	0,009
- CARTAGECEMENT	30 000	48 900	39 390	-9 510	1,366	0,017
- CITYCARS	9 603	124 912	153 053	28 141	5,309	0,071
- EURO-CYCLE	5 000	100 534	265 835	165 301	9,222	0,093
- ENNAKL	10 000	111 695	130 010	18 315	4,510	0,033
- OFFICEPLAST NS	2 960	6 601	11 733	5 132	0,407	0,047
- ONETECHHOLDING (AA)	7 000	45 500	47 628	2 128	1,652	0,013
- SAH	14 400	142 770	169 301	26 531	5,873	0,033
- SFBT	10 500	114 605	274 900	160 295	9,536	0,010
- SOTIPAPIER(AA)	5 000	20 950	19 040	-1 910	0,660	0,021
- SPDIT	6 000	81 647	76 200	-5 447	2,643	0,021
- UIB	4 000	68 189	70 944	2 755	2,461	0,012
OPCVM :		120 134	121 598	1 464	4,218	-
- POS	1 150	120 134	121 598	1 464	4,218	0,035
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 896 589	2 322 016	425 427	80,550	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
Compte placement BNA	400	400 000	3 170	403 170	13,99
Total en Dinars	400	400 000	3 170	403 170	13,99

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2016	31 mars 2015	31 décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 686	7 652	8 233
Dépositaire (BNA)	293	291	297
Total en Dinars	9 979	7 943	8 530

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2016	31 mars 2015	31 décembre 2015
Administrateurs - jetons de présence	-	3 329	-
Commissaire aux comptes	2 228	2 209	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	241	183	198
Autres (*)	8 458	8 815	2 320
Total en Dinars	10 927	14 536	11 478

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2016	31 mars 2015	31 décembre 2015
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 879 700	2 673 700	2 673 700
- Nombre de titres	28 797	26 737	26 737
- Nombre d'actionnaires	132	140	140
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	578 400	-	483 300
- Nombre de titres	5 784	-	4 833
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-467 400	-79 000	-277 300
- Nombre de titres	-4 674	790	2 773
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 990 700	2 594 700	2 879 700
- Nombre de titres	29 907	25 947	28 797
- Nombre d'actionnaires	132	136	132

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2016	31 mars 2015	31 décembre 2015
Sommes non distribuables	283 253	27 779	15 802
Résultat non distribuable de la période :	296 836	15 445	40 391
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	301 969	120 497	265 601
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-3 330	-101 114	-217 023
- Frais de négociation de titres	-1 803	-3 938	-8 187
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-57 230	-	-58 256
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	43 647	12 334	33 667
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-390 172	-405 974	-405 974
Total en Dinars	-106 919	-378 195	-390 172

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	31 mars 2016	31 mars 2015	31 décembre 2015
Résultat d'exploitation	-17 619	-14 570	15 886
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-635	-	- 363
Régularisation lors des rachats d'actions	708	38	266
Total en Dinars	-17 546	-14 532	15 789

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Dividendes des actions	-	-	75 514
Revenus des titres OPCVM	-	-	4 282
Total en Dinars	-	-	79 796

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Revenus du compte placement à terme BNA	3 014	2 952	11 869
Revenus du compte bancaire BNA	1 607	1 950	6 079
Total en Dinars	4 621	4 902	17 948

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Rémunération du Gestionnaire	9 686	7 652	32 823
Rémunération du Dépositaire	293	291	1 180
Total en Dinars	9 979	7 943	34 003

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Primes et indemnités	4 475	4 438	18 000
Jetons de présence	3 366	3 329	13 500
Redevance CMF	692	547	2 344
Honoraires	2 228	2 209	8 960
Autres (frais de publication)	1 500	1 006	5 051
Total en Dinars	12 261	11 529	47 855

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.